



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 4730

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les récentes rumeurs relatives à la limite d'âge des centrales nucléaires. Il lui demande donc, afin de répondre au mieux aux interrogations des citoyens qu'il rencontre, de lui spécifier, en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques, l'âge maximum que pourront atteindre ces centrales.

Texte de la réponse

Les centrales nucléaires exploitées en France ont été conçues et autorisées pour fonctionner pendant trente ans. Afin de diminuer le coût de production du kilowattheure d'origine nucléaire, Electricité de France estime pouvoir porter à quarante ans au moins la durée de vie de ses centrales sans incidence sur la sûreté. Ce point fait actuellement l'objet d'un examen de la part de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN) qui dépend des ministres chargés de l'industrie et de l'environnement. La DSIN n'a donc pas encore autorisé à ce stade EDF à porter à quarante ans la durée de vie de ses centrales.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4730

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3524

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4529